

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

Page 1/10

## SanoClean AR

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

SanoClean AR

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

Désinfectant

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

**Sanosil**

Eichtalstrasse 49  
8634 Hombrechtikon  
Switzerland

**Téléphone:** +41 55 254 00 54

**Télécopie:** +41 55 254 00 59

**E-mail:** kundeninfo@sanosil.ch

**Site web:** www.sanosil.ch

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

France: numéro ORFILA (INRS) : +33 (0)1 45 42 59 59.

Belgique: Centre antipoisons +32 070 245 245

Suisse: Tox Info Suisse, Zürich +41 (0)44 251 51 51 ou 145 en Suisse (informations en Allemand, Français, Italien et Anglais)

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### \* 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

#### \* 2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

##### Consignes en cas de risques pour l'environnement

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

##### Conseils de prudence Prévention

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

#### 2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

Page 2/10

## SanoClean AR

### RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

#### \* 3.2. Mélanges

##### Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0 Numéro d'identification UE: 008-003-00-9 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119485845-22-XXXX	<b>hydrogen peroxide</b> Acute Tox. 4 (H332, H302), Ox. Liq. 1 (H271), Skin Corr. 1A (H314) Danger <b>Valeur limite de concentration spécifique (SCL)</b> Ox. Liq. 1, Skin Corr. 1A; H271-H314: C ≥ 70% Ox. Liq. 2, Skin Corr. 1B; H272-H314: 50% ≤ C < 70% Skin Irrit. 2; H315: 35% ≤ C < 50% Eye Dam. 1; H318: C ≥ 8% Eye Irrit. 2; H319: 5% ≤ C < 8% STOT SE 3; H335: C ≥ 35%	1 - < 3 pds %
n°CAS: 160875-66-1	<b>Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy</b> Acute Tox. 4 (H302), Eye Dam. 1 (H318) Danger	< 0,5 pds %
n°CAS: 26468-86-0	<b>2-Ethylhexanol-3 EO</b> Eye Dam. 1 (H318) Danger	< 0,5 pds %
n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3 Numéro d'enregistrement REACH: 01-2119555669-21-0036	<b>argent</b> Aquatic Acute 1 (H400), Aquatic Chronic 1 (H410) Attention Facteur M (aigu): 1 000 Facteur M (chronique): 100	< 0,01 pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

##### Informations générales:

En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette). Éloigner la victime de la zone dangereuse. Enlever les vêtements souillés, imprégnés En cas de perte de conscience avec respiration intacte placer la victime dans une position latérale de sécurité et consulter un médecin. Ne pas laisser la victime sans surveillance. Attention Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

##### En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. En cas d'irritation des voies respiratoires, consulter un médecin.

##### En cas de contact avec la peau:

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

##### Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

##### En cas d'ingestion:

Rincer la bouche. Faire boire de l'eau en grandes quantités par petites gorgées (effet de dilution). NE PAS faire vomir. Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.

##### Protection individuelle du premier sauveteur:

Utiliser un équipement de protection personnel.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune donnée disponible

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

Page 3/10

## SanoClean AR

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyen d'extinction

#### Moyens d'extinction appropriés:

Le produit lui-même n'est pas combustible. Eau, Extincteur à sec, Dioxyde de carbone (CO<sub>2</sub>), mousse résistante à l'alcool

#### Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

#### Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone

### 5.3. Conseils aux pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.

### 5.4. Indications diverses

L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau. Refroidir les conteneurs fermés en projetant de l'eau.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

##### Mesures de précautions individuelles:

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

Assurer une aération suffisante.

Evacuer les personnes en lieu sûr.

Utiliser un équipement de protection personnel.

##### Équipement de protection:

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage. Voir section 8.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

##### Protection individuelle:

Protection individuelle: voir rubrique 8

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

#### Pour la rétention:

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).

### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7 Protection individuelle: voir rubrique 8 Evacuation: voir rubrique 13

### 6.5. Indications diverses

Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

## RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Mesures de protection

##### Précautions de manipulation:

Utiliser un équipement de protection individuel (voir rubrique 8).

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

Page 4/10

## SanoClean AR

### Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau.

### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

#### Mesures techniques et conditions de stockage:

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

#### Demandes d'aires de stockage et de récipients:

S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).

#### Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec des acides ou des bases.

**Classe de stockage (TRGS 510, Allemagne):** 12 - liquides non combustibles qui n'appartiennent à aucune des classes de stockage indiquées ci-avant

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### 8.1.1. Valeurs limites au poste de travail

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
CH à partir de 1 janv. 2022	<b>hydrogen peroxide</b> n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0	① 1 ppm (1,4 mg/m <sup>3</sup> ) ② 2 ppm (2,8 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ SSC; Tox: OAW Auge; Messmeth: DFG OSHA
BE	<b>hydrogen peroxide</b> n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0	① 1 ppm (1,4 mg/m <sup>3</sup> ) ⑤ Peroxyde
VLA (FR)	<b>hydrogen peroxide</b> n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0	① 1 ppm (1,5 mg/m <sup>3</sup> )
BE	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (métal)
IOELV (EU)	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (silver compounds, soluble, calculated as Ag )
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ⑤ Argent composés, soluble, calculé comme Ag
CH à partir de 1 janv. 2022	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ② 0,02 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (einatembare Fraktion) Tox: Haut; Messmeth: NIOSH OSHA
IOELV (EU)	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (metal)
CH à partir de 1 janv. 2022	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ② 0,8 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (einatembare Fraktion) Tox: Haut; Messmeth: NIOSH OSHA

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

Page 5/10

## SanoClean AR

Type de valeur limite (pays d'origine)	Nom de la substance	① valeur limite au poste de travail à long terme ② Valeur limite au poste de travail à court terme ③ Valeur momentanée ④ Procédé de surveillance ou d'observation. ⑤ Remarque
VRI (FR) à partir de 3 mai 2021	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,1 mg/m <sup>3</sup> ⑤ (métal)
BE	<b>argent</b> n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3	① 0,01 mg/m <sup>3</sup> ⑤ composés, soluble; calculé comme Ag

### 8.1.2. Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

### 8.1.3. Valeurs de référence DNEL/PNEC

Aucune donnée disponible

## 8.2. Contrôle de l'exposition

### 8.2.1. Contrôles techniques appropriés

S'assurer d'une ventilation suffisante et d'une aspiration ponctuelle au niveau des points critiques.

### 8.2.2. Protection individuelle



#### Protection yeux/visage:

Lunettes avec protections sur les côtés EN 166

#### Protection de la peau:

Porter des gants de protection chimique conforme à la norme EN 374. Le matériel suivant est approprié: Caoutchouc de nitrile, épaisseur 0.4 mm.

#### Protection respiratoire:

Lorsque la ventilation du local est insuffisante porter un équipement de protection respiratoire. Protection des voies respiratoires selon EN 136 ou EN 140 avec filtre ABEK-P3.

### 8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### \* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

#### Aspect

État physique: Liquide

Couleur: incolore

Odeur: sans odour

#### Données de sécurité

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
pH	2 - 4	20 °C	
Point de fusion	-2 °C		
Point de congélation	<i>non déterminé</i>		
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	≈ 101 °C		
Température de décomposition	<i>non applicable</i>		
Point éclair	<i>non applicable</i>		
Taux d'évaporation	<i>non déterminé</i>		
Température d'auto-inflammation	<i>non applicable</i>		

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE

Page 6/10

## SanoClean AR

Paramètre	Valeur	à °C	① Méthode ② Remarque
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	<i>non applicable</i>		
Pression de vapeur	23 hPa	20 °C	
Densité de la vapeur	<i>non déterminé</i>		
Densité	≈ 1 g/cm <sup>3</sup>	20 °C	
Densité relative	<i>non déterminé</i>		
Densité apparente	<i>non applicable</i>		
Solubilité dans l'eau	complètement miscible		
Coefficient de partage: n-octanol/eau	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, dynamique	<i>non déterminé</i>		
Viscosité, cinématique	<i>non déterminé</i>		

### 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucune donnée disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune donnée disponible

### 10.4. Conditions à éviter

Acide fort, Base forte, Comburant

### 10.5. Matières incompatibles

Aucune donnée disponible

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

**hydrogen peroxide** n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0

**DL50 par voie orale:** 376 mg/kg (Rat)

**DL50 dermique:** 3 000 mg/kg (Rat)

**CL50 Toxicité inhalatrice aiguë (vapeur):** 2 mg/L 4 h (Rat)

#### Toxicité orale aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité dermique aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Toxicité inhalatrice aiguë:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

#### Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

Page 7/10

## SanoClean AR

### Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Mutagénicité sur les cellules germinales:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Cancerogénéité:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité pour la reproduction:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition unique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### Danger par aspiration:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

## \* 11.2. Informations sur les autres dangers

### Propriétés perturbant le système endocrinien:

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés endocriniennes chez l'homme, car aucun constituant ne répond aux critères.

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

**hydrogen peroxide** n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0

**CL50:** 16,4 mg/L (Poisson)

**CL50:** 2 mg/L (Daphnia pulex)

**CE50:** 1,38 mg/L (Algue)

**argent** n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3

**CL50:** 0,015 mg/L 2 d (crustacés)

**CL50:** 0,00807 mg/L 4 d (poisson)

**CE50:** 0,0092 mg/L 2 d (crustacés)

**CE50:** 0,00198 mg/L 3 d (Algue)

### Toxicité aquatique:

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

### 12.2. Persistance et dégradabilité

**hydrogen peroxide** n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0

**Biodégradation:** Oui, rapide

**argent** n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3

**Biodégradation:** Oui, lent

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible

### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

**hydrogen peroxide** n°CAS: 7722-84-1 N°CE: 231-765-0

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**Poly(oxy-1,2-ethanediyl), alpha.-(2-propylheptyl)-.omega.-hydroxy** n°CAS: 160875-66-1

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

**argent** n°CAS: 7440-22-4 N°CE: 231-131-3

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

Page 8/10

## SanoClean AR

**2-Ethylhexanol-3 EO** n°CAS: 26468-86-0

**Résultats des évaluations PBT et vPvB:** Cette substance ne remplit pas les critères PTB/vPvB du Règlement REACH annexe XIII.

### \* 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Ce produit ne contient aucune substance ayant des propriétés de perturbation endocrinienne chez les organismes non-cibles, car aucun constituant ne répond aux critères.

### 12.7. Autres effets nocifs

Aucune donnée disponible

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination avec les ordures ménagères est défendue. Contacter un service d'élimination de déchets spéciaux.

#### 13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

#### Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

#### Code des déchets produit

16 05 07 *	Produits chimiques d'origine minérale à base de ou contenant des substances dangereuses, mis au rebut
------------	---

\*: Soumis à une documentation.

#### Remarque:

Code de déchet CH selon OMoD / Code de déchet UE selon directive UE 2014/955

#### Solutions pour traitement des déchets

#### Élimination appropriée / Produit:

Éliminer le produit utilisé dans l'emballage originale comme déchet spécial.

#### Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages vides peuvent être recyclés ou éliminés avec les ordures ménagères.

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	Transport par voie fluviale (ADN)	Transport maritime (IMDG)	Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)
<b>14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.2. Nom d'expédition des Nations unies</b>			
Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.	Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable
<b>14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>			
négligeable	négligeable	négligeable	négligeable

### 14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune donnée disponible



# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Date d'exécution: 7 févr. 2023

Date d'édition: 7 févr. 2023

Version: 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

Page 9/10

## SanoClean AR

### RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

#### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

##### 15.1.1. Réglementations EU

###### Autres réglementations (UE):

Règlement (UE) n° 528/2012 sur les biocides

##### 15.1.2. Directives nationales

###### [CH] Directives nationales

###### Autres informations, restrictions et dispositions légales

Classe de risque pour les eaux (Suisse): A

SR 813.12 Ordonnance concernant la mise sur le marché et l'utilisation des produits biocides (Ordonnance sur les produits biocides, OPBio)

Biocide Autorisation n° CHZN 1408

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### 16.1. Indications de changement

2.1.	Classification de la substance ou du mélange
2.2.	Éléments d'étiquetage
3.2.	Mélanges
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
11.2.	Informations sur les autres dangers
12.6.	Propriétés perturbant le système endocrinien

#### 16.2. Abréviations et acronymes

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures

ADR Accord européen relatif transport des marchandises dangereuses par route

CAS Chemical Abstract Service

CLP Le règlement du Parlement européen relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances chimiques et des mélanges

EC<sub>50</sub> Concentration Effective 50%

IATA Association internationale du transport aérien

LC<sub>50</sub> Concentration létale 50%

LD<sub>50</sub> Dose létale 50%

OECD Organization for Economic Cooperation and Development

PBT persistent, bioaccumulative, toxic

PNEC La concentration prévisible sans effet

REACH Registration, Evaluation and Authorization of Chemicals

RID Règlement International concernant le transport de marchandises dangereuses par chemin de fer

SVHC Substance of Very High Concern

UN Nations unies

VOC Composés organiques volatils

vPvB very persistent, very bioaccumulative

#### 16.3. Références littéraires et sources importantes des données

Les fiches de données de sécurité des matériaux primaires. Base de données des substances de l'agence européen des substances chimiques. Base de données GESTIS

# FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

**Date d'exécution:** 7 févr. 2023

**Date d'édition:** 7 févr. 2023

**Version:** 3



**SANOSIL**  
DISINFECTANTS FOR LIFE 

Page 10/10

## SanoClean AR

### 16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classes de risques et catégories des risques	Mentions de danger	Procédure de classification
Danger pour l'environnement aquatique ( <i>Aquatic Chronic 3</i> )	H412: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.	Méthode de calcul.

### 16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H271	Peut provoquer un incendie ou une explosion; comburant puissant.
H272	Peut aggraver un incendie; comburant.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### 16.6. Indications de stage professionnel

Le personnel qui s'occupe de l'utilisation, du stockage et du lavage des récipients doit être formé avant de commencer le travail et dans des intervalles réguliers sur les dangers et les mesures de protection à prendre. Cela concerne notamment les mesures de sécurité au travail, la protection de la santé et de l'environnement et le premier secours.

### 16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

\* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente.